



RÈGLEMENT

pour la course

HOAFARE :

9h00 - 9h30 Arrivée des concurrents et installation

9h30 - 10h00 Vérifications techniques

10h10 - 10h30 Essais libres

10h50 - 11h50 Première manche - Qualifs et record du tour

14h30 - 15h50 Deuxième manche

16h30 Remise des prix

ARTICLE 1 : L'épreuve

Cette compétition **amicale** est avant tout un loisir dont les maîtres mots sont le **fair-play**, la **courtoisie** et la **bonne humeur**.

La course de tracteurs-tondeuses est une épreuve d'endurance d'une durée établie de 2h40.

Cette épreuve est réservée aux tracteurs-tondeuses qui font partie du groupe standard, c'est-à-dire, des tondeuses autoportées avec une transmission **d'origine**.

Toute tricherie entraînera l'exclusion totale de l'équipe.

Les paddocks ne sont pas un lieu de réception, leur accès sont interdits au public.

ARTICLE 2 : Droits de participation

Pour pouvoir participer à la course de tracteurs-tondeuses, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription, et régler son inscription. Le montant de l'inscription est fixé à 30€ (pour un paiement avant le 15 août ou 40€ après le 15 août).

Aucun remboursement ne sera fait à tout participant écarté de la manifestation pour non-respect du règlement. Aucun remboursement ne sera fait à partir du moment où un départ a été donné, même si l'épreuve doit être stoppée prématurément pour évènement climatique ou autre.

Chaque pilote doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport mécanique. Pour une question de sécurité, les équipages devront obligatoirement se munir d'un extincteur de 2 kg avec poudre en cours de validité et d'un tapis d'absorption d'hydrocarbure.

Tout manquement à cette règle sera un motif d'exclusion de la manifestation.

ARTICLE 3 : Équipes

Les équipes sont composées de trois pilotes au maximum et comptent obligatoirement au moins 1 adulte parmi les pilotes ou les accompagnants. Seuls les pilotes inscrits pourront participer à la course.

Toute personne étrangère à l'équipe ne pourra pas participer, et risque l'élimination de l'équipe sur laquelle la tondeuse sera inscrite.

L'âge minimum pour piloter une tondeuse est de 15 ans (morphologie en adéquation avec la machine) avec l'autorisation parentale obligatoire (jusqu'à 18 ans). L'équipe ne pourra pas changer de tondeuse pendant l'épreuve, une seule tondeuse pour une équipe. Les numéros d'équipe peuvent être choisis à partir du moment où ils sont libres, donc premiers inscrits, premiers servis ensuite c'est l'organisation qui les attribuera.

ARTICLE 4 : Contrôle technique

Toutes les tondeuses doivent impérativement avoir :

1. Une transmission par courroie(s) à partir du moteur.

2. Une boîte de vitesse d'origine, les poulies peuvent être modifiées.
3. Un freinage efficace.
4. Le châssis doit être d'origine, éventuellement renforcé.
5. Un coupe circuit type jet-ski accroché au pilote, pas de contacteur sur le siège et pas de bricolage « maison ».
6. Le pot d'échappement ne doit pas être trop bruyant (100 db) et ne peut en aucun cas être vecteur de blessure vis-à-vis des autres participants. Les sorties d'échappement situées en dessous du châssis sont les mieux adaptées au règlement.
7. Un moteur (issu de la motoculture, pas de moteur de moto ou autre) de 14 CV maximum à son emplacement d'origine.
8. Le tracteur doit être muni d'une pédale et/ou une poignée d'accélérateur sur le volant.
9. Pas d'accélérateur fixe d'origine, tirage rapide obligatoire.
10. Une batterie correctement fixée, pour les machines qui en seront équipées.
11. Une largeur maximale de 1 m, tolérance +5%.
12. Le numéro identifiant l'équipe devra être visible pour le confort des équipes de comptage et pour l'identification immédiate de la tondeuse, 12 cm minimum.
13. Un point de remorquage solidement fixé au châssis.
14. Les pare-chocs avant et arrière et protections latérales (au niveau du pied/cheville) doivent être d'une section ronde, rectangulaire ou carrée de 40 mm minimum, 50 mm minimum en retrait du bord extérieur des roues.
15. Un lanceur ou un démarreur et une batterie en bon état (pas de booster sur la piste).
16. Les pneus doivent être d'origine sur le tracteur-tondeuse. Les pneus agraires, à chevrons ou de quad sont interdits.

Recommandations :

- Les renforts de châssis et de direction sont autorisés.
- Une ceinture de soutien (lombaire) et un tour de cou.

Aucune machine ne doit avoir :

1. Un plateau de coupe
2. Un guidon
3. Un variateur autre que d'origine
4. Une selle
5. Une boule d'attelage
6. De fuite d'huile ou d'essence
7. Un faisceau électrique défectueux avec des fils électriques qui pendent ou autre
8. Un réservoir d'essence non protégé ou en dehors de la carrosserie
9. Des suspensions sur les trains

L'organisation sera en mesure de renvoyer dans les stands et éventuellement interdire de course toute machine non conforme, aucun remboursement d'inscription ne peut être demandé.

L'organisation sera en mesure de demander à tout pilote ayant un comportement irresponsable et dangereux de se soumettre « volontairement » à un contrôle d'alcoolémie. S'il est positif, il lui sera demandé de ne plus piloter. En cas de refus c'est l'équipe entière qui sera exclue.

Toute décision de ce type est toujours regrettable mais indispensable pour un maximum de sécurité.

ARTICLE 5 :

Pendant la durée de l'épreuve en cas de panne sur le circuit, seul le pilote et les commissaires de piste sont autorisés à pousser la tondeuse.

Un organisateur viendra alors le remorquer jusqu'aux stands.

ARTICLE 6 :

Pendant la durée de l'épreuve, aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention mécanique. Tout contrevenant à cette règle sera pénalisé en conséquence.

ARTICLE 7 : La tenue des pilotes

Le port d'un casque homologué et personnel est obligatoire lorsque la tondeuse est en mouvement. Une tenue appropriée et des chaussures solides sont obligatoires pour la sécurité des participants. Bras et jambes nus interdits, les chevilles et mollets doivent être couverts.

ARTICLE 8 : Signalisation

Les agents de piste communiqueront avec les participants par l'intermédiaire de plusieurs drapeaux à respecter tout au long de l'épreuve, essais inclus.

- Vert : piste libre aucun problème.
- Jaune agité : réduire la vitesse et interdiction de dépasser.
- Bleu : vous êtes dans l'obligation de laisser passer un concurrent.
- Rouge : arrêt de la course par le directeur de course.
- Noir : élimination de l'équipage.
- Damier noir et blanc : fin de la course.

ARTICLE 9 : Grille de départ et départ

Le placement des concurrents sur la grille de départ et le départ s'effectueront selon les règles établies.

ARTICLE 10 : Pénalisations

Les « raccourcis » non autorisés, les dépassements sous drapeau jaune, les comportements dangereux (ex : poussettes volontaires et répétées, etc...) ainsi que tout véhicule entrant à vitesse excessive dans la zone des stands se verra pénalisé comme suit :

- 1^{re} infraction : avertissement
- 2^e infraction : exclusion du pilote
- 3^e infraction : EXCLUSION DE L'EQUIPE

ARTICLE 11 : Changement de pilote

Le changement de pilote s'effectuera selon les règles de chaque organisateur.

ARTICLE 12 : Ravitaillement

Le ravitaillement s'effectuera moteur éteint dans la zone définie, hors stands.

L'essence devra être contenue dans des bidons homologués numérotés. Les bidons « Dérick » sont les plus adaptés et conseillés.

Une seule règle: la sécurité !

Interdiction de fumer aux alentours de la zone de ravitaillement.

ARTICLE 13 : Assurances

Conformément aux obligations découlant du code du sport les organisateurs ont souscrit une police d'assurance garantissant la manifestation et ses essais.

Cette police couvre la responsabilité civile de l'organisateur et des participants ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur.

En tant qu'organisateur et bien que n'ayant aucune obligation en la matière, nous vous conseillons de souscrire par vos propres moyens à une assurance couvrant les dommages corporels dont vous pourriez être victime en cas d'accident du fait de votre participation à cette manifestation.

Nous attirons l'attention des associations dont des membres participent à cette manifestation qu'elles ont l'obligation d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs ne pourront être, en aucun cas, tenus responsables (sauf faute grave avérée) de tous dommages matériels, perte, disparition, vol ou destruction de vos biens, véhicules et effets personnels, présents sur le site de la manifestation, ceux-ci restant sous votre entière responsabilité.

ARTICLE 14 : Classement

Le classement final sera établi d'après le comptage qui sera effectué par des bénévoles ou des transpondeurs. Aucune contestation n'est possible.

Interdiction formelle de pénétrer sur le lieu de comptage pendant la course.

Le non-respect de cette règle entraînera systématiquement une pénalité de 10 tours à l'équipe concernée.

Ce règlement est clair et précis et devra être respecté par tous pour un maximum d'équité et de sécurité, il vous appartient de le lire attentivement et de le respecter.

Signatures des membres de l'équipe (précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :



AUTORISATION

parentale

Pilote junior 1 :

Je soussigné(e), _____,

Né(e) le _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Mail: _____

Père / Mère / Tuteur (rayer les mentions inutiles)

du pilote junior (Nom/Prénom) _____

Autorise mon enfant à participer aux 2h40 d'Asnières-sous-Bois, organisées par le Comité des Fêtes, le 7 septembre 2024.

Autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation et en ayant pris en compte les règlements techniques et particulier de l'épreuve.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Pilote junior 2 :

Je soussigné(e), _____,

Né(e) le _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Mail: _____

Père / Mère / Tuteur (rayer les mentions inutiles)

du pilote junior (Nom/Prénom) _____

Autorise mon enfant à participer aux 2h40 d'Asnières-sous-Bois, organisées par le Comité des Fêtes, le 7 septembre 2024.

Autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation et en ayant pris en compte les règlements techniques et particulier de l'épreuve.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :



DÉCHARGES

de responsabilité

Décharge de responsabilité pilote 1

Je soussigné(e), _____,

participant aux 2h40 d'Asnières-sous-Bois, qui aura lieu le 7 septembre 2024,

- accepte les risques sur le circuit ;
- dégage en conséquence les organisateurs et leurs partenaires de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature que ce soit (matériel ou corporel) ;
- renonce à tous recours contre les organisateurs et le propriétaire du circuit ;

Les dispositions qui précèdent, valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne ;

- je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et technique relatif aux consignes de sécurité d'usage, relatif à la pratique de la conduite des tondeuses ;
- je m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité y afférentes.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Décharge de responsabilité pilote 2

Je soussigné(e), _____,

participant aux 2h40 d'Asnières-sous-Bois, qui aura lieu le 7 septembre 2024,

- accepte les risques sur le circuit ;
- dégage en conséquence les organisateurs et leurs partenaires de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature que ce soit (matériel ou corporel) ;
- renonce à tous recours contre les organisateurs et le propriétaire du circuit ;

Les dispositions qui précèdent, valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne ;

- je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et technique relatif aux consignes de sécurité d'usage, relatif à la pratique de la conduite des tondeuses ;
- je m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité y afférentes.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Décharge de responsabilité pilote 3

Je soussigné(e), _____,

participant aux 2h40 d'Asnières-sous-Bois, qui aura lieu le 7 septembre 2024,

- accepte les risques sur le circuit ;
- dégage en conséquence les organisateurs et leurs partenaires de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature que ce soit (matériel ou corporel) ;
- renonce à tous recours contre les organisateurs et le propriétaire du circuit ;

Les dispositions qui précèdent, valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne ;

je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et technique relatif aux consignes de sécurité d'usage, relatif à la pratique de la conduite des tondeuses ;

je m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité y afférentes.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :



BULLETIN d'engagement

Nom de la tondeuse: _____

Numéro de tracteur (si existant): _____

Type d'essence utilisée (cocher):

SP95 - SP98

E10

E85

Essence alkylate

Nom de l'équipe: _____

Responsable de l'équipe (Nom/Prénom): _____

Mail du responsable de l'équipe: _____

Téléphone du responsable de l'équipe: _____

Pilote 1 (majeur obligatoirement) :		Réservé à l'organisation	
Nom		Pièce identité	<input type="checkbox"/>
Prénom		Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Date de naissance		Assurance RC	<input type="checkbox"/>
Adresse		Frais	<input type="checkbox"/>
Téléphone		Caution	<input type="checkbox"/>
Mail		Décharge resp.	<input type="checkbox"/>
Signature			

Pilote 2 (optionnel - autorisation parentale pour les mineurs) :		Réservé à l'organisation	
Nom		Pièce identité	<input type="checkbox"/>
Prénom		Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Date de naissance		Assurance RC	<input type="checkbox"/>
Adresse		Frais	<input type="checkbox"/>
Téléphone		Caution	<input type="checkbox"/>
Mail		Décharge resp.	<input type="checkbox"/>
Signature			

Pilote 3 (optionnel - autorisation parentale pour les mineurs) :		Réservé à l'organisation	
Nom		Pièce identité	<input type="checkbox"/>
Prénom		Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Date de naissance		Assurance RC	<input type="checkbox"/>
Adresse		Frais	<input type="checkbox"/>
Téléphone		Caution	<input type="checkbox"/>
Mail		Décharge resp.	<input type="checkbox"/>
Signature			

L'inscription prendra effet officiellement dès réception de:

- La présente fiche d'inscription.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports mécaniques par pilote.
- L'attestation d'assurance civile par pilote.
- Les frais d'engagement de 30€ (pour un paiement réalisé avant le 15 aout 2024) ou de 40€ (pour un paiement réalisé après le 15 aout 2024) à l'ordre du Comité des fêtes d'Asnières-sous-Bois.
- La décharge de responsabilité signée par pilote.

Le jour de la course, pensez à:

- Vous munir d'un chèque de caution pour le transpondeur (si nécessaire) de 250€ à l'ordre du Comité des fêtes d'Asnières-sous-Bois.
- Vos pièces d'identité.
- Vos tenues complètes avec la tondeuse.

Votre inscription ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à votre inscription doivent être envoyés à:

COMITÉ DES FÊTES, 1 Place Publique, 89660 Asnières-sous-Bois

Mail: reservationscfa@gmail.com

Paiement (chèque ou virement) au nom du CFA:

Pour ces informations, merci de prendre contact via la page Facebook.